

Santé des enfants et des jeunes

Rapport 2019 sur les activités de l'Office fédéral de la santé publique

Compilé par la plateforme d'échange de l'OFSP Santé enfance et jeunesse



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Table des matières

	Avant-propos	3
1	Santé des enfants et des jeunes à l'OFSP	4
1.1	Décisions stratégiques communes	6
1.2	Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)	7
2	Activités de protection et de promotion de la santé des enfants et des jeunes	9
2.1	Enfants vulnérables	9
2.2	École	12
2.3	Santé psychique	17
2.4	Consommation de substances	19
2.5	Surpoids et obésité	21
2.6	Médias	22
2.7	Infections sexuellement transmissibles	24
2.8	Produits chimiques	25
2.9	Radioprotection	28
2.10	Produits thérapeutiques pour les enfants	29
2.11	Vaccinations	30
2.12	Données sur la santé des enfants et des jeunes en matière de prévention des maladies non transmissibles et des addictions	34
2.13	Promotion de projets	35

Avant-propos

Bien que la proportion d'enfants au sein de la population suisse diminue, leur santé ne cesse de gagner en importance. En effet, l'état de santé d'une personne durant son enfance et sa jeunesse a une influence considérable sur l'évolution de sa santé dans toutes les phases ultérieures de sa vie. Par ailleurs, les enfants qui naissent aujourd'hui ont une espérance de vie supérieure à celle de leurs parents et grands-parents. En conséquence, la santé des enfants et des jeunes reste au cœur de la santé publique en Suisse.

Le présent rapport « Rapport 2019 sur les activités de l'Office fédéral de la santé publique » fournit une vue d'ensemble des activités menées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en la matière. L'OFSP répond ainsi à l'intérêt croissant du monde politique et du public pour la santé des enfants et des jeunes en Suisse.

Il convient ici d'évoquer également le Rapport national sur la santé de l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) sur le thème de la santé des enfants et des jeunes, publié en 2020. En vue de sa parution, divers acteurs ont renforcé leurs activités en lien avec la santé des enfants et des jeunes.

En août 2019, l'organisation Santé publique Suisse a publié un manifeste sur la santé des enfants et des adolescents (www.gesundheitsmanifest.ch). Reposant sur un large consensus, il est soutenu par diverses institutions, organisations faïtières et organisations actives dans les domaines de la santé ainsi que de la protection et de la promotion de l'enfance. Le texte, qui s'adresse à la Confédération, aux cantons, aux communes et à d'autres acteurs, contient 42 exigences relatives à l'amélioration de la santé pendant l'enfance et l'adolescence.

Au cours des sessions d'automne et d'hiver 2019, les Chambres fédérales ont adopté plus d'une douzaine d'interventions ayant toutes pour objectif d'améliorer la santé et la prise en charge des enfants et des jeunes en Suisse.

Au moyen du présent rapport, l'OFSP contribue à établir une vue d'ensemble sur la santé des enfants et des jeunes en Suisse. Il s'agit d'un aperçu de ses activités en cours au début de l'année 2020. Dans le contexte de la révision de sa stratégie, l'OFSP adoptera, en 2021, une proposition visant à mettre en œuvre l'axe politique « Promotion de la santé chez les enfants et les adolescents » (axe 4.2 de la stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la santé « Santé2030 » (www.sante2030.ch)).

Dans l'intervalle, il approfondit le sujet en faisant de la santé des enfants et des jeunes le thème central de sa stratégie Prévention des maladies non transmissibles (MNT) et de sa stratégie Addictions pour l'année 2020. En 2020 et en 2021, plusieurs éditions du magazine « spectra » (www.spectra-online.ch) ainsi que deux événements des parties prenantes (un sur les MNT et l'autre sur les addictions) sont par ailleurs consacrés à ce thème.

1 Santé des enfants et des jeunes à l'OFSP

La santé des enfants et des jeunes comprend des aspects nombreux et divers, raison pour laquelle toutes les unités de direction de l'OFSP s'y intéressent dans le cadre de leurs domaines de compétence respectifs. Nécessaire d'un point de vue professionnel, cette dispersion a une influence sur la visibilité des activités menées par l'OFSP en faveur des enfants et des jeunes; en effet, il n'existait jusqu'à présent aucune vue d'ensemble de ces activités.

Sur mandat de la direction de l'OFSP, la plate-forme d'échange Santé des enfants et des jeunes garantit l'échange des connaissances, la coordination et la documentation en matière de santé des enfants et des jeunes au sein de l'office.

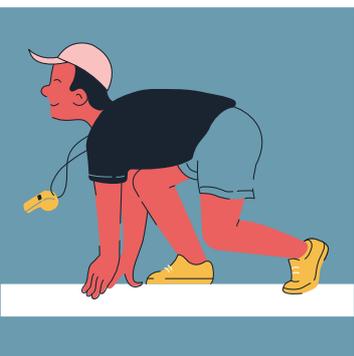


Afin que la plate-forme d'échange – un groupe réunissant plusieurs unités de direction – puisse agir de manière coordonnée, la direction de l'OFSP a mis en place une direction stratégique. Composée des responsables de division des sections impliquées, elle est présidée par la vice-directrice Andrea Arz de Falco.

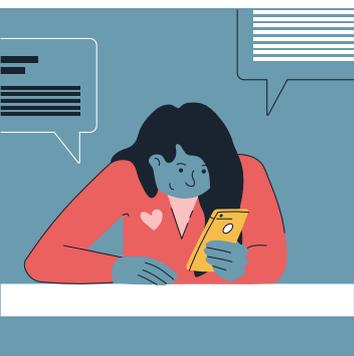
Chaque section aborde la santé des enfants et des jeunes sous l'angle de son domaine de spécialisation. En fonction du thème et de la base juridique, certaines phases de vie font l'objet d'une attention particulière.



Enfants en bas âge (0 à 4 ans): la plus grande partie de la vie des enfants en bas âge se déroule en règle générale dans leur environnement familial, avant que les structures d'accueil collectif gagnent en importance avec le temps. Ces dernières sont ainsi un moyen idéal pour influencer sur la santé des enfants en bas âge par l'intermédiaire de leurs parents et d'autres personnes de référence. Au même titre, les sages-femmes, les consultations parents-enfants, les pédiatres et la qualité du logement constituent des éléments clés dans ce contexte. Les sections Recommandations vaccinales et mesures de lutte et Égalité face à la santé ainsi que les sections de la division MNT, tout comme le service Polluants de l'habitat, sont actifs dans ces domaines.



Enfants (4 à 12 ans): durant la scolarité obligatoire, les enfants passent davantage de temps hors du domicile familial; de nouveaux espaces et de nouvelles personnes de référence viennent enrichir leur vie. Les constructions saines restent donc un thème important, tandis que d'autres s'y ajoutent: sécurité sur le chemin de l'école, formation et perfectionnement du personnel enseignant, matériel pédagogique et environnement propice à la santé dans les écoles (école sans fumée, enseignement encourageant l'activité physique). Les activités entreprises dans ces domaines incombent avant tout aux sections de la division MNT, mais pas uniquement. Ainsi, la section Contrôle du commerce et conseils de la division Produits chimiques, notamment, élabore du matériel pédagogique pour les enfants en âge scolaire.



Jeunes (13 à 20 ans): au fil des ans, les compétences des enfants et des jeunes en matière de santé augmentent. Les jeunes peuvent assumer une plus grande responsabilité pour leurs actes que les enfants et sont déjà capables de traduire des connaissances en lien avec la santé en actions concrètes. À l'adolescence, ils testent les limites tout en faisant leurs propres expériences. Durant cette phase, ils prennent leurs distances avec le monde des adultes et deviennent donc moins réceptifs aux messages de promotion de la santé et de prévention. L'objectif est ici de permettre aux jeunes de faire leurs propres expériences sans causer de dommages à eux-mêmes ou à autrui. La section Promotion de la santé et prévention et la section Prévention et promotion sont les principaux acteurs dans ce domaine.



Outre les phases de vie, les environnements (*settings*) dans lesquels évoluent les enfants et les jeunes revêtent une importance particulière. Tandis que la famille constitue un point d'ancrage essentiel pour les enfants et les jeunes, les environnements que sont l'école et les loisirs gagnent en importance à mesure qu'ils grandissent. Les soins sont un autre *setting* dans lequel les jeunes doivent peu à peu apprendre à agir de manière autonome.

1.1 Décisions stratégiques communes

En août 2018, la direction de l'OFSP a chargé la plate-forme d'échange Santé des enfants et des jeunes de définir des spécifications stratégiques communes.

La plate-forme a entamé les travaux correspondants en octobre 2018: à l'occasion de sa séance de décembre 2018, elle a discuté les objectifs généraux en matière de santé des enfants et des jeunes. S'appuyant sur des entretiens menés avec des collaborateurs des sections impliquées, elle a élaboré un *mapping* des bases légales et stratégiques ainsi que des mesures nécessaires et des différentes parties prenantes. Début 2019, elle a comparé ce *mapping* à une analyse des stratégies de divers pays européens en matière de santé des enfants et des jeunes. Cette comparaison a indiqué que l'OFSP couvrait, dans son domaine de compétence, l'ensemble des thèmes pertinents en lien avec la santé des enfants et des jeunes.

Les résultats du *mapping* ont fait l'objet d'une analyse par la plate-forme dans le cadre d'un atelier organisé en mars 2019. Dans son analyse, la plate-forme s'est référée aux objectifs généraux, aux compétences de l'office ainsi qu'aux impacts des différentes mesures. Elle a par ailleurs identifié et retenu divers champs d'action, dont certains relèvent, tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel, de la compétence d'une seule unité organisationnelle de l'OFSP; les autres sont quant à eux traités par plusieurs sections. Ces champs d'action «transversaux» sont les suivants: «intervention précoce», «santé psychique», «compétence en matière de santé», «enfants et jeunes particulièrement vulnérables» et «données sur l'état de santé».

La direction a pris acte de ces travaux en octobre 2019, tout en décidant d'examiner les champs d'action à la lumière du Rapport national sur la santé 2020, du manifeste sur la santé des enfants et des adolescents (2019), des résultats de l'année consacrée à la santé des enfants et des jeunes dans le cadre des stratégies MNT et Addictions (2020) ainsi que des interventions parlementaires en la matière. Une fois remaniés, les champs d'action seront une nouvelle fois présentés à la direction en 2021, parallèlement à des mesures relevant de la communication.



1.2 Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

En février 2015, le Comité des Nations Unies (ONU) pour les droits de l'enfant a adressé plus de 120 recommandations à l'intention de la Suisse. Il a ainsi réagi au rapport sur la mise en œuvre de la convention en Suisse. Les recommandations ont été transmises aux services de l'administration fédérale compétents, et l'état de leur mise en œuvre a été évalué. L'évaluation a permis de constater que la Suisse avait déjà commencé à appliquer une majorité des recommandations, et que la mise en œuvre des autres recommandations était déjà prévue.

La Confédération a pris des mesures en lien avec les recommandations suivantes en matière de santé :

- Fondation du **Réseau suisse contre l'excision** en 2016. Depuis, l'OFSP soutient le réseau dans l'application de mesures visant à prévenir la mutilation génitale féminine (MGF) ; le site Internet du réseau www.excision.ch a été mis en ligne en 2017 (recommandation 43a du Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant).
- **Protection des enfants présentant une variation du développement sexuel** contre les traitements médicaux ou les interventions chirurgicales non nécessaires. Le 6 décembre 2019, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la procédure de consultation sur une modification du code civil et a approuvé le message correspondant à l'intention du Parlement (recommandation 43b).
- En 2013 déjà, l'OFSP avait soutenu la haute école pédagogique (HEP) de Soleure dans le cadre **d'une étude d'intervention** sur les problèmes d'attention et de comportement au niveau primaire. L'étude portait sur l'encouragement des enfants présentant des troubles du comportement et des problèmes d'attention en classe, soit sur les **approches non médicamenteuses en cas de soupçon de TDAH** (recommandation 61a). Les résultats de l'étude ont été présentés en 2016 ; l'OFSP soutient actuellement la HEP de Soleure, qui travaille à la multiplication des résultats. En parallèle, l'OFSP a constitué un groupe interprofessionnel composé d'experts de la formation et de professionnels de la santé, dont la mission consiste à surveiller l'évolution de la situation en Suisse.
- En 2016, le plan d'action pour la **prévention du suicide** a été publié. Il a été suivi, en janvier 2018, par la publication du rapport de Michael Buess et Esther Walter « Umgang von Jugendlichen und jungen Erwachsenen in der Schweiz mit Sorgen und Problemen. Bekanntheit von Beratungs- und Hilfsangeboten, insbesondere von Pro Juventute. Erste Ergebnisse. » (en allemand uniquement), (recommandation 63).
- Dans le cadre de l'étude « REFUGEE », une analyse des **soins de santé sexuelle et reproductive dispensés aux femmes dans les centres d'hébergement pour requérants d'asile en Suisse** a été réalisée en 2017. Cette analyse avait pour objectif de formuler des recommandations en vue d'améliorer les soins prodigués à ces femmes (recommandation 69a).

Sur mandat de l'OFSP, le Centre suisse de compétences pour les droits humains a mené une évaluation approfondie de la situation en matière de soins et de santé sexuelle et reproductive chez les femmes issues du domaine de l'asile dans les centres d'hébergement collectif cantonaux. Ces résultats ont également été inclus dans le rapport relatif au postulat Feri 16.3407 « Analyse de la situation des réfugiées » (sous la direction du SEM), publié à l'automne 2019.

L'analyse, qui s'est penchée sur le degré de mise en œuvre des recommandations de l'ONU concernant la Convention relative aux droits de l'enfant en Suisse, a cependant aussi révélé des lacunes: le 19 décembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Mesures visant à combler les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant ». L'une de ces mesures concerne la thématique du *packing*, une méthode utilisée pour le traitement des enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme. En juin 2019, la Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP) s'est ainsi penchée sur la thématique du *packing*, avant de formuler une recommandation à l'intention du Département fédéral de l'intérieur (DFI). En conséquence, le DFI a décidé de modifier l'inscription à l'annexe 1 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), qui porte sur la méthode controversée du *packing*. Depuis le 1^{er} juillet 2019, cette méthode de traitement est exclue de l'obligation de verser des prestations au titre de l'assurance obligatoire des soins (recommandation 55f).

Défis

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est chargé d'élaborer les rapports nationaux sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Sur invitation du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, l'office a décidé, en février 2018, d'établir le prochain rapport relatif à la mise en œuvre de la convention selon une procédure simplifiée, la « List of Issues Prior to Reporting » (LOIPR) ». Cette procédure permet aux États de concentrer leurs rapports sur une sélection de thèmes centraux, et non plus sur la convention dans son ensemble. En octobre 2019, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a adopté la LOIPR pour la Suisse.

La Suisse dispose d'une année pour soumettre son rapport sur la base de cette liste de thèmes (rapport prévu pour octobre 2020). Parallèlement au gouvernement, la société civile travaillera à l'élaboration d'un rapport alternatif jusqu'au mois de décembre 2020 (« Rapport des ONG »).

L'enquête officielle de la Suisse au sujet de son rapport national devrait être réalisée en mai 2021.

2 Activités de protection et de promotion de la santé des enfants et des jeunes

Le présent chapitre, consacré aux activités de l'OFSP en matière de protection et de promotion de la santé des enfants et des jeunes, est structuré comme suit :

Les divers thèmes portant sur la santé des enfants et des jeunes – à savoir « les enfants vulnérables », « l'école » et « la santé psychique » – sont traités par différentes sections de l'OFSP, sur la base de leur expertise spécifique. Les activités menées par les différentes sections à cet égard sont présentées ci-après dans des sous-chapitres distincts (chapitres 2.1 à 2.3).

Les autres thèmes sont chacun traités dans une section : ils sont présentés dans les chapitres 2.4 à 2.11 et regroupés par domaines : comportement (consommation de substances, surpoids et obésité, médias, infections sexuellement transmissibles), environnement (produits chimiques, radioprotection) et médecine (produits thérapeutiques pour enfants, vaccinations). Enfin, le rapport fournit des données sur l'état de santé des enfants et des jeunes en Suisse (chapitre 2.12) ainsi que des informations sur les activités de promotion de projets menées par l'OFSP (2.13). L'ordre de présentation des chapitres n'a aucune corrélation avec le degré d'importance des différents thèmes.

2.1 Enfants vulnérables

La grossesse, la petite enfance et la scolarité obligatoire sont des étapes clés de la vie pour le développement ou la prévention de maladies. Si, et dans quelle mesure, les enfants (et leur environnement) parviennent, au cours de ces phases, à développer des facteurs de protection et à minimiser les facteurs de risque aura une influence déterminante sur leur santé durant les phases ultérieures de leur vie. La famille et l'école peuvent ainsi fortement contribuer à la bonne santé des enfants et des jeunes, et donc des adultes qu'ils deviendront.

Les enfants qui grandissent dans des familles fortement touchées sur le plan psychosocial encourent un risque accru de subir des dommages en lien avec leur santé et leur développement. C'est notamment le cas des enfants de familles socialement défavorisées, qu'elles soient issues de la migration ou non. Par conséquent, les activités de prévention au stade de l'enfance (en particulier de la petite enfance) visent, entre autres, à éviter que l'enfant soit soumis à un stress excessif ; cela n'est possible que si les familles vulnérables sont identifiées suffisamment tôt. Il s'agit notamment des familles qui font usage de la violence, dans lesquelles les enfants sont négligés sur le plan émotionnel, dans lesquelles l'un ou les deux parents souffrent de problèmes d'addiction ou d'une maladie psychique, facteurs auxquels viennent parfois s'ajouter la pauvreté ou d'autres déclencheurs de stress.

Ces familles ont toutefois plus difficilement accès aux offres de soutien social que les familles non exposées à une telle charge, raison pour laquelle elles y recourent moins fréquemment. Les prestations ordinaires comprennent des offres spécifiquement destinées aux familles vulnérables et socialement défavorisées. D'autres offres sont en outre mises sur pied dans le

cadre d'initiatives et de projets pilotes ; aucun aperçu systématique de ces offres et de leur efficacité n'est toutefois disponible à l'heure actuelle.

Le chapitre 2.1 donne un aperçu des activités menées par l'OFSP en matière de promotion de la santé des enfants vulnérables. Ces activités vont du soutien aux réseaux et aux partenaires à la mise en œuvre de propres programmes de promotion – le programme de promotion visant à décharger les proches aidants, par exemple – en passant par l'octroi de mandats d'études ou de projets de recherche. La fin du chapitre propose un résumé des défis liés à l'amélioration de la santé des enfants vulnérables.



Activités

Promotion de la santé et prévention chez les nourrissons et les enfants en bas âge

La première phase de la vie marque le développement physique, psychique et social d'une personne. L'OFSP s'efforce ainsi de soutenir les activités de ses partenaires afin d'améliorer la promotion de la santé et la prévention durant la petite enfance. À cette fin, il a élaboré un concept et formulé une série de mesures concrètes. Lors de la mise en œuvre de ces mesures, l'OFSP accorde une attention particulière aux familles défavorisées sur le plan socio-économique et aux familles issues de la migration. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur la page www.bag.admin.ch > [petite enfance](#).

L'OFSP a repris les principales conclusions et recommandations en matière de santé psychique de l'étude de la ZHAW Santé et prévention « Vue d'ensemble de la petite enfance (0-4 ans) en Suisse » sous la forme d'une fiche d'information, qu'il a ensuite publiée. L'OFSP a en outre participé au Colloque national sur la petite enfance, à l'occasion duquel il a présenté un poster sur le sujet.

Une étude ayant pour objectif d'évaluer les possibilités et les limites de la mise en réseau au sein du système de santé est en cours depuis août 2019. L'étude, qui s'inspire des réseaux allemands et autrichiens « Intervention précoce », doit démontrer quelles mesures de mise en réseau seraient utiles et applicables en Suisse, et comment un tel modèle pourrait être mis en œuvre dans les trois régions linguistiques du pays.

Santé reproductive des femmes requérantes d'asile et de leurs enfants

En réponse au postulat Feri 16.3407 « Analyse de la situation des réfugiées », l'OFSP a réalisé une analyse approfondie de la prise en charge des requérantes d'asile hébergées dans les centres collectifs de la Confédération et des cantons. L'analyse s'est concentrée sur la santé reproductive de ces femmes. Le rapport en réponse au postulat a été publié à l'automne 2019 – en même temps qu'un rapport de recherche du Centre suisse de compétence pour les droits humains, également élaboré sur mandat de l'OFSP. Ce rapport montre que la prise en charge des femmes requérantes d'asile en matière de santé sexuelle et reproductive est sujette à amélioration dans de nombreux domaines.



Réseau contre les mutilations génitales

Depuis 2016, l'OFSP soutient les mesures mises en place par le Réseau suisse contre l'excision (MGF). Parmi ces mesures figurent des activités visant à informer et à sensibiliser les professionnels de la santé, de la migration et du social, des mesures de prévention destinées aux communautés migrantes concernées, ainsi que la mise en place d'une prise en charge et de services de conseils adéquats pour les femmes et les jeunes filles hébergées dans les structures cantonales. Une évaluation réalisée au début de l'année 2019 a montré que les bonnes priorités avaient été fixées, et que les mesures adoptées permettaient d'atteindre l'objectif poursuivi. Leur implantation dans les structures cantonales n'avait toutefois pas encore été atteinte. Partant, la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre l'excision nécessite aujourd'hui encore l'intervention d'un acteur national, raison pour laquelle l'OFSP continuera de soutenir le Réseau suisse contre l'excision jusqu'à juin 2021 pour l'instant. Sur la base du rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Rickli 18.3551 « Mesures contre l'excision » (sous l'égide de l'Office fédéral de la police (fedpol)), la Confédération définira d'autres mesures préventives d'ici l'automne 2020.

Plan d'action et programme de promotion pour les proches aidants

Les mesures prévues par le plan d'action et le programme de promotion pour les proches aidants couvrent toutes les phases de la vie – aussi bien celles des proches aidants que des personnes prises en charge. En mai 2019, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message concernant la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. La loi prévoit, entre autres, une indemnisation pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident. Le programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants 2017–2020 » prend en compte non seulement les prestations d'assistance des parents à leurs enfants gravement malades ou victimes d'un accident, mais aussi celles réalisées par les enfants et les jeunes qui participent à la prise en charge et aux soins de proches dans le besoin (appelés *Young carers*). Des enfants et des jeunes âgés de 9 à 15 ans ont également participé à une enquête de population portant sur les besoins des proches aidants en matière de soutien et de décharge. D'autres résultats sur les enfants et les jeunes en âge scolaire sont attendus d'ici la fin du programme, prévue en 2020 : ils concernent notamment la mise à jour de modèles de bonnes pratiques destinés à ce groupe cible. Une fois le programme de promotion terminé, l'OFSP élaborera un rapport de synthèse. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur la page www.bag.admin.ch > proches aidants.

Autres activités

La section Égalité des chances en matière de santé mène une série d'activités en faveur des groupes de population socialement défavorisés. Si ces activités ne sont pas spécifiquement destinées aux enfants et aux jeunes, elles exercent une influence positive sur leur santé. Parmi ces activités figurent la promotion de la compétence en matière de santé, notamment par le biais du portail d'information de la Croix rouge suisse (CICR) migesplus.ch, ou encore l'élimination des barrières d'accès pour les groupes défavorisés, par exemple en encourageant l'interprétation interculturelle dans le domaine de la santé.

Défis

Certaines études montrent que l'enfance (en particulier la petite enfance) constitue une phase importante de la vie pour la promotion de l'égalité des chances en matière de santé. La responsabilité incombant souvent aux responsables cantonaux de la santé, voire à des acteurs extérieurs au système de santé – tels que des responsables de services sociaux, de la formation ou encore de la migration –, l'OFSP se heurte à des limites dans la mise en œuvre de mesures adéquates. Afin d'atteindre des résultats durables, l'OFSP doit toujours plus souvent conclure des alliances avec d'autres domaines et niveaux politiques. Il collabore ensuite avec ceux-ci en vue d'atteindre son objectif, qui consiste à améliorer la santé des enfants et des jeunes, notamment lorsque ces derniers sont socialement défavorisés. Le plus grand défi à cet égard reste d'atteindre plus efficacement les familles qui ont besoin de soutien. En outre, les connaissances relatives à l'efficacité de l'encouragement précoce restent à ce jour insuffisantes.

2.2 École

À l'âge de quatre ans, les enfants en Suisse entrent dans une nouvelle phase de leur vie : ils intègrent le système scolaire, dans lequel ils passeront leurs 14 années de scolarité et une partie croissante de leur temps à mesure qu'ils grandissent. Il est en conséquence important que les structures scolaires offrent des conditions d'apprentissage appropriées, dont une bonne luminosité et une limitation des nuisances sonores dans les espaces consacrés à l'apprentissage. En effet, il existe un rapport entre le bien-être de l'enfant et ses performances scolaires ; et il en va de même pour le personnel enseignant.

Le devoir principal de l'école est de former les enfants et les jeunes. Cependant, les éléments structureaux, l'apprentissage de la médiation au-delà de simple gestion de conflits, l'encouragement de la socialisation des enfants et du travail en groupe ainsi que la promotion des compétences de vie et de santé sont tout aussi importants que la formation au sens strict du terme. Les nouveaux programmes scolaires ont bien intégré les compétences en matière de santé. Dans le but de permettre aux enfants de les développer au mieux, l'OFSP contribue ainsi au financement de la fondation éducation21, qui offre aux écoles et aux enseignants du matériel et un service de conseil. L'office soutient également le Réseau d'écoles21, qui forme et accompagne les écoles suisses de tous niveaux dans le développement de lieux d'apprentissage, de travail et de vie durables et favorables à la santé.

Les jeunes en apprentissage ou au gymnase ont atteint un stade de leur développement à partir duquel ils prennent de nombreuses décisions de manière autonome. Certaines, qui concernent par exemple la vaccination ou la consommation de substances psychoactives, peuvent avoir une influence sur leur santé. Les jeunes ne sont pas toujours en mesure d'évaluer les conséquences de leurs décisions et prennent parfois des risques. Si ces décisions n'exercent pas nécessairement une influence déterminante sur leur développement, elles peuvent devenir problématiques dès lors qu'elles compromettent le développement

et la santé de ces jeunes. Les enseignants et les formateurs jouent un rôle important dans l'identification d'un potentiel danger. Afin de les soutenir à cet égard, l'OFSP a ainsi développé des instruments d'intervention précoce.

L'engagement de l'OFSP dans le domaine de la scolarité, qui s'étend à tous les degrés d'enseignement, est résumé dans ce chapitre. Cet engagement va d'échanges réguliers et ciblés avec les cantons dans le domaine de la formation à la participation à divers réseaux, en passant par l'élaboration de recommandations en vue d'améliorer la qualité de l'air ou de réduire la concentration de radon dans les écoles. À la fin du chapitre, les défis posés par les différents aspects discutés sont présentés.

Activités

Collaboration avec les directions de l'instruction publique

Chaque année, l'OFSP rencontre les responsables de la promotion de la santé et de la prévention des directions cantonales de l'instruction publique. En 2019, cette rencontre s'est tenue le 26 février. À cette occasion, l'OFSP a informé les directions cantonales de l'instruction publique de ses activités actuelles et de ses nouvelles offres.

Le Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) souhaite, en collaboration avec l'OFSP, réaliser une enquête en 2020 auprès des responsables des différents dossiers et, en cas de besoin, adapter l'organisation des rencontres. Dans ce contexte, l'OFSP s'intéresse en particulier aux enjeux et aux défis auxquels sont confrontés les cantons en matière de santé à l'école. Les résultats obtenus à cet égard pourraient lui permettre de mieux adapter ses activités à leurs besoins.

éducation+santé Réseau suisse (é+s)

L'OFSP soutient et finance la coordination des activités d'éducation + santé réseau Suisse (e+s). Le réseau national s'engage en faveur de l'implantation de la prévention et de la promotion de la santé dans le secteur scolaire. Il promeut en outre la mise en réseau et la coordination des différents acteurs actifs dans ce domaine. Le réseau é+s base ses activités sur les développements actuels du système éducatif suisse ainsi que sur les résultats de la recherche en matière de promotion de la santé et de prévention. Cette approche se reflète notamment dans les thèmes discutés à l'occasion des quatre réunions du réseau en 2019: les résultats de l'enquête sur la santé des élèves (enquête HBSC – *Health Behavior in School-aged Children*) relative à la consommation de substances, le Rapport 2018 sur l'éducation ainsi que l'état des lieux dans les différentes régions linguistiques en matière de compétences transversales.

Un groupe de travail du réseau étudie actuellement différentes questions relevant de la santé psychique en milieu scolaire. Il examine dans quelle mesure la méthode d'intervention précoce peut être étendue aux troubles intériorisés, et comment le setting de l'école peut être sensibilisé à la santé du personnel enseignant.

éducation21

La fondation éducation21 coordonne le Réseau d'écoles21 en collaboration avec la Fondation suisse pour la santé RADIX. Le Réseau d'écoles21 est le réseau suisse d'écoles en santé et durables. Il englobe quelque 1'900 écoles, soit près de 354'000 élèves et 41'000 enseignants. Le réseau se veut une structure de soutien pour les écoles, qui propose des points de contact au niveau des cantons et des régions linguistiques consacrés à la promotion de la santé et au développement durable. Le réseau organise par ailleurs des journées d'étude et des rencontres, dans le cadre desquelles ses membres partagent leurs expériences. L'offre du Réseau d'école21 est très sollicitée: les journées d'étude 2019, organisées à l'échelle des différentes régions linguistiques, ont porté sur la numérisation dans les écoles ainsi que sur le climat scolaire.

En 2019, le « groupe des mandants » de la fondation éducation21, composé de représentants des offices fédéraux qui la financent, dont font notamment partie l'OFSP et le Secrétariat général de la CDIP, se sont réunis à l'occasion de deux rencontres.

école+vélo

Dans le cadre de son engagement en faveur du Bureau de coordination pour la mobilité durable (COMO), l'OFSP soutient des projets de promotion du vélo dans les écoles. Ces projets visent à rendre le vélo à nouveau attractif pour les enfants et les jeunes. L'OFSP participe en outre au réseau école+vélo, qui informe les écoles des différents projets de promotion du vélo en cours.

Intervention précoce (IP)

L'intervention précoce soutient les personnes afin qu'elles puissent se développer sainement et s'intégrer dans la société grâce à une identification précoce des évolutions à risque et des conditions défavorables ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'aides adéquates pour les personnes concernées. L'OFSP a publié en 2019 son nouveau concept d'intervention précoce, qui vise à consolider la méthode efficace de l'IP et à l'étendre de manière ponctuelle, en particulier dans le domaine de la santé psychique des enfants et des jeunes dans le contexte scolaire. Le concept-cadre régit en outre les futures collaborations de l'OFSP avec les organisations partenaires actives dans le domaine de l'intervention précoce.

« Air frais, idées claires »

Assurer un air de qualité dans les salles de classe représente un défi majeur pour les écoles. En raison de la forte occupation des salles, la qualité de l'air se dégrade rapidement: les élèves libèrent environ 3'000 substances uniquement par la respiration, et davantage encore par la transpiration. Cela n'est pas sans conséquence. Moins la qualité de l'air est suffisante, plus la diminution des performances, les symptômes d'asthme, l'irritation des muqueuses, la fatigue et les maux de tête sont fréquents. Dans le cadre d'une étude représentative réalisée dans les cantons de Berne, des Grisons et de Vaud, l'OFSP a mesuré la concentration de dioxyde de carbone (CO₂) dans 100 salles de classe. Le taux de CO₂ dans les salles de classe est un indicateur idéal de la qualité de l'air. Au cours





SIMaria.ch

d'une période de mesure de quatre jours d'école, deux tiers des salles de classe (n=94) qui étaient aérées manuellement (par les fenêtres) dépassaient la valeur limite recommandée par l'OFSP, soit 2'000 ppm de CO₂. Les salles de classe présentaient donc une qualité de l'air insuffisante durant plus de 10 % du temps d'enseignement. Dans la deuxième partie de l'étude, 23 classes pilotes ont testé les recommandations d'aération de l'OFSP à l'aide de l'outil de simulation SIMARIA. Le résultat s'est traduit par un air de qualité globalement suffisante: la qualité était soit excellente (<1'000 ppm) soit bonne (1'000 à 1'400 ppm) durant 70 % du temps d'enseignement. Afin de maintenir ces valeurs à long terme, il est absolument indispensable de faire preuve de discipline, de créer un dialogue avec le personnel enseignant ainsi que (en cas de forte occupation) de prolonger la durée de l'aération au-delà des petites pauses (voir la brochure « Comment bien aérer sa classe » et le simulateur SIMARIA pour les horaires d'aération).

Lors de la rénovation de bâtiments scolaires, il convient de faire le nécessaire pour obtenir une bonne qualité d'air à long terme (<1'400 ppm CO₂ sur l'ensemble du temps d'enseignement). Les normes SIA de ventilation n'étant souvent pas respectées, l'OFSP sensibilise et soutient les maîtres d'ouvrage d'écoles, tels que les communes et les cantons, en mettant à disposition des exemples de bonnes pratiques (best practice) de solutions d'aération. Une brochure a également été créée à leur intention. Les maîtres d'ouvrage et les écoles peuvent ainsi télécharger et commander gratuitement en version papier tous les supports de communication utilisés dans le cadre de la campagne « Air frais, idées claires » sur www.schulen-lueften.ch et www.simaria.ch (www.bundespublikationen.admin.ch; Brochure pour maîtres d'ouvrage: impression sur demande).

Dans le cadre de deux campagnes menées en mars 2019 et en février 2020, le service Polluants de l'habitat a sensibilisé et encouragé les écoles et les maîtres d'ouvrages à s'engager en faveur d'un air de qualité dans les écoles. Elle a également organisé une rencontre avec la presse, donné diverses conférences et envoyé des brochures aux groupes cibles.

Radon

Pour protéger la population contre le radon, le service Radon de la division Radioprotection de l'OFSP est chargé de mettre en œuvre le Plan d'action national sur le radon 2012 – 2020 . Ce plan prévoit deux mesures principales : la révision de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) et l'intégration des valeurs de référence internationales recommandées, soit 300 becquerels par mètre cube d'air intérieur (Bq/m³).

La révision de l'ORaP, entrée en vigueur début 2018, oblige désormais les cantons à mesurer systématiquement les valeurs de radon dans les écoles et les jardins d'enfants et à informer les maîtres d'ouvrage dans le cadre des procédures d'autorisation de construire. Dans le but de protéger les enfants, les cantons devront à l'avenir ordonner l'assainissement des écoles et des jardins d'enfants dont la concentration en radon dépasse 300 Bq/m³. L'assainissement doit être ordonné dans un délai de trois ans à compter de la date à laquelle le dépassement de la valeur de référence a été mesuré.

Défis

éducation+santé Réseau Suisse (é+s)

Le réseau é+s requiert une nouvelle stratégie à long terme. Les principales activités du réseau se concentreront ainsi sur ce point en 2020. Serviront de base à la nouvelle stratégie: le nouveau rapport sur l'éducation (2018), les résultats de l'étude d'HBSC (2018), le manifeste pour la santé des enfants et des adolescents (2019), les objectifs communs de la Confédération et des cantons pour le système de formation (2019), la stratégie en politique de la santé du Conseil fédéral 2020–2030, «Santé2030», ainsi que le Rapport national sur la santé 2020 et l'état actuel de la mise en œuvre des plans d'étude régionaux.

éducation21

L'un des objectifs d'éducation21 est de pouvoir soutenir sur le terrain toutes les écoles de tous les niveaux. Pour ce faire, chaque canton doit soit disposer de son propre réseau de partenaires au sein du Réseau d'écoles21, soit être affilié à un réseau de partenaires régional. Ce n'est pas le cas actuellement. L'évaluation des activités et de la qualité des travaux réalisés par Réseau d'écoles21 représente une difficulté supplémentaire. Il convient à cet effet d'élaborer un concept d'évaluation ciblé, en collaboration avec Promotion Santé Suisse.

«Air frais, idées claires»

La gestion du changement (*change management*) exige une grande persévérance, raison pour laquelle l'OFSP continue de promouvoir le dialogue en faveur d'un air de qualité dans les salles de classe. Sur demande, il soutient en outre des projets de plus grande envergure sur le plan technique, informe au sujet des projets de bonnes pratiques et discute des résultats de ses études au sein de groupes d'experts internationaux.

Radon

Certains cantons ont déjà lancé de grosses campagnes de mesures dans les écoles et les jardins d'enfants. Ces campagnes devraient être étendues à tous les cantons au cours des prochaines années, afin que la valeur de référence soit respectée dans les plus brefs délais dans l'ensemble des écoles et jardins d'enfants de Suisse.

En 2020, la nouvelle stratégie de protection contre le radon 2021 – 2030 doit être élaborée et soumise au Conseil fédéral. Elle se basera sur les prescriptions internationales les plus récentes de l'Union européenne (UE), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que sur les dispositions de l'ORaP révisée et les conclusions d'une évaluation externe du Plan d'action national sur le radon 2012 – 2020. La stratégie prévoit notamment de sensibiliser la population à la problématique du radon à l'aide d'outils d'autoévaluation innovants. De manière générale, l'amélioration à long terme de la protection contre le radon dans le parc immobilier suisse (rénovations et nouvelles constructions) doit être encouragée grâce, notamment, au développement des compétences dans le secteur de la construction. Cela doit permettre de réduire le risque lié au radon, parallèlement à celui d'autres polluants de bâtiment, et de contribuer ainsi à préserver la santé des enfants et des jeunes.

2.3 Santé psychique

La santé psychique des enfants et des jeunes joue un rôle particulièrement important s'agissant de leur développement sain et de leur qualité de vie dans les prochaines phases de la vie. Par conséquent, la prévention des maladies psychiques chez les enfants et les jeunes est primordiale. Si, malgré des mesures de prévention, une maladie psychique se déclare, il est important qu'elle puisse être diagnostiquée le plus tôt possible et traitée efficacement. Il est ainsi possible d'éviter des conséquences négatives à long terme ou une évolution chronique du trouble.

Le chapitre 2.3 présente les activités menées par l'OFSP dans le but d'améliorer la santé psychique et les soins psychiatriques des enfants et des jeunes en Suisse. Ces activités vont du soutien du Réseau Santé Psychique Suisse aux rapports de recherche et aux études de faisabilité, en passant par l'implication dans des groupes de travail interdisciplinaires. Les défis liés à ce thème sont présentés à la fin du chapitre.

Activités

Santé psychique et soins psychiatriques

La mise en œuvre du postulat 13.3370 « Mesures envisagées dans le domaine de la santé psychique en Suisse » joue un rôle central dans le domaine de la prévention des maladies psychiques. Sa mise en œuvre est assurée par la fondation Promotion Santé Suisse, dont la mission est d'encourager et d'accompagner les programmes d'action cantonaux ainsi que les projets destinés à promouvoir la santé psychique des enfants et des jeunes. Ces projets visent principalement à optimiser les ressources et les compétences de vie des enfants et des jeunes ainsi que celles de leurs personnes de référence. En complément à ces activités, l'OFSP soutient le Réseau Santé Psychique, une association d'organisations, institutions et entreprises qui s'engagent en faveur de la santé psychique en Suisse. Le réseau organise régulièrement des événements destinés aux professionnels et axés sur la santé psychique des enfants et des jeunes.

L'étude sur la situation des personnes atteintes de troubles psychiques en Suisse (« Versorgungssituation psychisch erkrankter Personen in der Schweiz ») de Stocker et al. a montré que dans le domaine des soins psychiatriques et psychothérapeutiques prodigués aux enfants et aux jeunes, la prise en charge est vraisemblablement insuffisante. L'étude a été réalisée sur mandat de l'OFSP et publiée en décembre 2016 sur le site Internet de l'OFSP. Dans ce contexte, plusieurs projets visant à améliorer les soins psychiatriques apportés aux enfants et aux jeunes en Suisse sont en cours. Ces projets se concentrent notamment sur la transition entre la psychiatrie stationnaire pour jeunes et celle pour adultes ainsi que sur les processus de soins psychiatriques et psychothérapeutiques destinés aux enfants et aux jeunes.

Plan d'action pour la prévention du suicide

La mise en œuvre des mesures de prévention primaire (p. ex. encourager les compétences de vie) prévues par le plan d'action pour la prévention du suicide s'effectue en grande partie dans le cadre des activités de Promotion Santé Suisse

citées ci-dessus. Depuis septembre 2018, des exemples pratiques de prévention du suicide sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP ([www.bag.admin.ch > preventiondusuicide](http://www.bag.admin.ch/preventiondusuicide)). Il existe en Suisse de nombreux projets qui traitent de la prévention du suicide chez les enfants et les jeunes, ce qui est réjouissant.

En septembre 2019, l'OFSP a publié la brochure « Prévention du suicide après un séjour hospitalier. Recommandations à l'attention des professionnels de la santé », qui s'adresse spécifiquement aux professionnels de la psychiatrie des enfants et des jeunes. L'OFSP avait initié l'élaboration des recommandations et suivi le processus. Une étude de faisabilité a en outre examiné comment il était possible de mieux comprendre le contexte des tentatives de suicide chez les jeunes dans le cadre d'un dialogue avec eux, en particulier avec les jeunes LGBT¹. L'objectif est d'ajuster les offres de préventions à leurs besoins.



TDAH

La deuxième séance du groupe de travail interdisciplinaire TDAH s'est tenue le 20 mars 2019. Deux thèmes centraux y ont été définis: 1) élaboration d'un concept de communication pour rendre plus visible la thématique auprès d'un large public et 2) définition du processus de gestion de cas (*case management*). Dans les deux cas, il y a lieu de se coordonner avec les différents acteurs (médecins, psychologues, personnel enseignant, parents et évidemment enfants) et de garantir les ressources financières nécessaires à ces activités.

En 2016 déjà, l'OFSP a publié l'étude « FOKUS – Förderung von Kindern mit Verhaltensauffälligkeiten und Unaufmerksamkeit im Unterricht » (en allemand uniquement), qu'elle avait mandatée. Celle-ci a permis de dégager d'importantes conclusions concernant les mesures pédagogiques non médicamenteuses qui soutiennent les enfants présentant un TDAH dans le cadre scolaire. En réponse au postulat Herzog [19.4283](#), « Intégrer dans la formation des enseignants les résultats du projet Fokus sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité », l'OFSP examinera, avec l'aide des cantons et du groupe de travail

¹ LGBT est l'acronyme anglais pour Lesbian, Bisexual, Gay and Transgender, et englobe autant les personnes homosexuelles, bisexuelles que trans.

TDAH, si et comment ces connaissances peuvent influencer la formation des experts et des enseignants.

Défis

Un bon système de soins ou une planification des besoins en soins efficace se base sur des chiffres fiables. À cet égard, le domaine de la santé et des maladies psychiques des enfants et des jeunes en Suisse présente des lacunes : en effet, il n'existe pas de chiffres actuels sur la prévalence des maladies psychiques des enfants et des jeunes à l'échelle nationale. Si des informations sur le recours aux prestations stationnaires sont disponibles, les données équivalentes sur les soins ambulatoires font quant à elles entièrement défaut. Il n'existe à l'heure actuelle aucune donnée sur la santé psychique des enfants en âge préscolaire ; on estime toutefois que les troubles psychiques sont aussi fréquents chez les enfants en bas âge que chez les enfants plus âgés, et que la détection précoce de potentiels troubles peut avoir des effets positifs sur leur évolution.

La prévention du suicide chez les enfants et les jeunes est importante. Elle doit toutefois être mise en œuvre avec une grande prudence : un risque d'effet négatif, qui peut mener à une augmentation des suicides ou des tentatives de suicide, est possible.

En ce qui concerne le TDAH, il est important d'amener les services cantonaux compétents dans le domaine scolaire à former le personnel enseignant aux interventions non médicamenteuses. Par exemple en démontrant que de telles interventions sont appropriées dans certaines circonstances, pour autant qu'elles soient liées à un accompagnement psychosocial de l'enfant et de ses parents.

2.4 Consommation de substances

Les phases de crise, associées chez certains jeunes à une consommation de substances, sont un phénomène de développement normal. La frontière entre ce qui est considéré comme « normal » et « problématique » est toutefois mince, car le corps des enfants et des jeunes se trouve encore en développement. C'est aussi le cas pour le cerveau. Le corps et la psyché réagissent ainsi plus fortement à l'alcool, au tabac, au cannabis et aux autres substances durant ces phases de vie. Il existe en outre un risque de développer des modèles de consommation problématiques : plus une personne commence à consommer des substances jeune, plus les dégâts sur la santé sont importants. Enfin, les jeunes parviennent rarement à évaluer correctement les conséquences de leurs actes.

² La vente d'alcool aux jeunes de moins de 16 ou de 18 ans est interdite dans tous les cantons suisses. Certains cantons autorisent la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 18 ans, parfois aussi aux jeunes de moins de 16 ans. Une vue d'ensemble à ce sujet est disponible sur le site Internet de l'OFSP : www.bag.admin.ch > Interdictions de remettre du tabac aux mineurs

Ils passent ainsi du comportement normal au comportement problématique dès lors qu'ils nuisent à leur développement, à leur propre santé physique et psychique ou à leur entourage.

Dans le contexte de la consommation de substances, la protection de la jeunesse joue ainsi un rôle primordial. Elle consiste, d'une part, à protéger les enfants et les jeunes de moins de 16 ans ou 18 ans contre la consommation et/ou l'achat d'alcool et de produits du tabac grâce à des dispositions légales de protection de la jeunesse² et, d'autre part, à sensibiliser les enfants et les jeunes, en fonction de leur âge, à leur relation avec la consommation de substances comme l'alcool, le tabac et le cannabis. Ils peuvent ainsi prendre des décisions adaptées à leur âge et aussi indépendantes que possible de l'influence de leurs pairs.

Ce chapitre présente les activités de l'OFSP en matière de consommation de substances par des enfants et des jeunes ainsi que les défis qui en découlent.

Activités

Protection de la jeunesse

En juillet 2019, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a chargé l'OFSP d'élaborer un rapport administratif sur le thème de « La protection de la jeunesse dans le domaine de la consommation de substances addictives ». Ce mandat est le résultat de la consultation de la CSSS-N relative à l'article sur les projets pilotes. Le rapport a été soumis à la commission en novembre 2019 et [publié](#) par la suite. Il précise que les mesures générales de protection de la jeunesse de la Confédération, des cantons et des communes sont diverses et exhaustives, et qu'elles atteignent les objectifs visés. Il existe toutefois un potentiel d'amélioration, en particulier en ce qui concerne le renforcement et l'uniformisation de la protection légale de la jeunesse par rapport à toutes les substances addictives, l'exécution des mesures juridiques de protection de la jeunesse déjà en vigueur ainsi que le renforcement de la promotion précoce de la santé et de l'intervention précoce. Afin d'atteindre des améliorations de ces domaines, davantage de ressources humaines et financières destinées à la prévention ainsi qu'aux tâches d'exécution policière seraient toutefois nécessaires, que ce soit au niveau de la Confédération, des cantons ou des communes.

Infodrog

Infodrog est la Centrale nationale de coordination des addictions mise en place par l'OFSP. Elle fournit des bases et des instruments nécessaires au travail avec les jeunes et les jeunes adultes, et les met régulièrement à jour. Parmi les projets en cours figurent :

- La mise à jour du modèle d'identification des risques Intervention précoce
- Le lexique de la prévention
- L'intervention précoce dans le cadre récréatif et la vie nocturne (p. ex. questionnaire sur la consommation récréative de drogues, symposium de pairs, Standards Drug checking – Module Consultation)
- Le nouveau test interactif d'autoévaluation sur la consommation d'alcool pour les jeunes (avec agent conversationnel)

SafeZone.ch: portail de consultation en ligne

[SafeZone.ch](https://www.safezone.ch) propose des consultations en ligne pour les questions liées aux addictions, de manière anonyme et gratuite. Les personnes concernées et les proches peuvent entrer directement en contact avec des experts du domaine des addictions, par courriel ou par chat individuel (tous deux sécurisés), ou échanger avec d'autres personnes dans le cadre des chats de groupe animés par un spécialiste. Le portail fournit également des informations sur les substances, les comportements addictifs, l'aide sur place ainsi que les tests en ligne et les outils d'entraide. La consultation en ligne est reconnue par différentes institutions cantonales. L'équipe de consultation de [SafeZone.ch](https://www.safezone.ch) se compose actuellement de plus de 40 spécialistes, actifs dans 25 différents services spécialisés dans les addictions. Infodrog, qui coordonne et gère le portail au niveau opérationnel, est responsable du site Internet [SafeZone.ch](https://www.safezone.ch). 20 % des utilisateurs de [SafeZone.ch](https://www.safezone.ch) appartiennent à la tranche d'âge des 13–25 ans.

L'OFSP examine actuellement les possibilités de développement de [SafeZone.ch](https://www.safezone.ch). En effet, il convient de mieux prendre en compte les nouvelles approches, telles que le *Blended Counseling* ou la santé mobile (mHealth), tout comme les besoins des partenaires du terrain et des services spécialisés locaux. Les méthodes qui permettent de combiner une consultation en face à face et une aide en ligne ou de compléter les consultations par des outils d'autogestion présentent par exemple un grand potentiel.

Défis

Le défi en matière de protection de la jeunesse consiste à convaincre le public et le monde politique que la thématique doit, premièrement, être abordée de manière transversale. Deuxièmement, qu'elle ne doit pas inclure uniquement des mesures législatives, mais aussi des mesures de **promotion précoce de la santé, de promotion de conditions-cadres structurelles** et de **prévention**.

2.5 Surpoids et obésité

La fréquence du surpoids et de l'obésité chez les écoliers en Suisse diminue légèrement, mais de manière significative. Avec environ 15 % des enfants scolarisés en surpoids ou obèses, la prévalence reste toutefois élevée. Il est donc important de réaliser des interventions globales et de mettre en place des mesures de prévention en particulier chez les enfants en âge préscolaire, car c'est à ce moment particulier que sont posées les bases de la prévention du surpoids.

Le chapitre 2.5 est consacré à la collaboration de l'OFSP avec l'Association obésité de l'enfant et de l'adolescent ainsi qu'aux défis liés à l'importance croissante du thème.



Activités

Collaboration avec l'Association obésité de l'enfant et de l'adolescent (AKJ)

Le traitement de l'obésité chez les enfants et les jeunes en Suisse doit être optimisé. Dans cette optique, l'OFSP collabore avec l'Association obésité de l'enfant et de l'adolescent (AKJ) dans le cadre d'un mandat. En 2019, l'AKJ a rempli les tâches suivantes :

- Examen de la pertinence des programmes de groupe multiprofessionnels (PMG) pour les enfants et les jeunes souffrant d'obésité. L'examen a débuté en 2019. En outre, les centres de référence sur l'obésité pédiatrique seront interrogés d'ici le printemps 2020 quant à leurs besoins d'optimisation.
- Établissement d'un rapport à l'attention de l'OFSP avec de premières réflexions conceptuelles concernant les futurs ajustements liés au traitement de l'obésité chez les enfants et les jeunes.
- Lancement d'une enquête auprès des centres de référence sur l'obésité pédiatrique et des prestataires de PMG certifiés. L'objectif est de récolter des données sur le suivi assuré à l'issue des programmes de thérapie multiprofessionnelle structurée de l'obésité, dans des contextes individuels ou en groupes, pour les enfants et les jeunes en surpoids et obèses (données disponibles depuis le printemps 2020).

Défis

La collaboration entre les différents acteurs en Suisse doit être approfondie pour optimiser le traitement de l'obésité de manière globale et indépendamment de l'âge, et pour consolider le thème de l'obésité au moyen d'efforts communs.

Le thème « Obésité chez les enfants et les jeunes » devrait être consolidé de manière ciblée en 2020, dans le cadre de la priorité de la stratégie MNT « Santé des enfants et des adolescents » (p. ex. intégration du thème à la Conférence des parties prenantes de la stratégie MNT du 23 juin 2020 au moyen de deux ateliers).

2.6. Médias

Internet touche presque tous les domaines de la vie, et les enfants ainsi que les jeunes sont confrontés dès leur plus jeune âge aux possibilités offertes par cet outil. Une utilisation trop intensive d'Internet peut néanmoins devenir une charge et causer des problèmes aux personnes concernées et à leur entourage. Les enfants et les jeunes sont particulièrement touchés par cette problématique. En effet, les jeunes sont bien plus concernés que les autres par une utilisation problématique d'Internet ou une cyberdépendance. D'après le Monitoring suisse des addictions 2015, seul 1 % de l'ensemble de la population de plus de

15 ans est concerné par une utilisation problématique d'Internet. Chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans, cette proportion augmente nettement, pour atteindre 7,4 %. La prévention se concentre par conséquent sur les enfants et les jeunes. Dans ce contexte, la promotion des compétences médiatiques constitue ainsi une priorité. Cette dernière sensibilise aux dangers de l'utilisation des médias et contribue ainsi à prévenir une utilisation problématique d'Internet. Si une cyberdépendance a déjà été développée, il est essentiel d'atteindre et de soutenir les personnes concernées et leurs proches au moyen d'offres professionnelles.

Le chapitre 2.6 illustre la manière dont l'OFSP surveille et documente l'évolution de la cyberdépendance et encourage l'amélioration de l'offre de conseils aux proches des personnes cyberdépendantes. Les défis, qui concernent principalement les nouveaux jeux d'argent en ligne et la prise en charge des personnes concernées, sont ensuite présentés.

Activités

Groupe d'experts dans le domaine de la cyberaddiction et rapports de synthèse

Dans le cadre d'un mandat politique, l'OFSP a constitué en 2011 le groupe d'experts Cyberaddiction, chargé de suivre l'évolution de la cyberaddiction en Suisse. Les rapports de synthèse, élaborés en 2014, 2016 et 2018 sur mandat de l'OFSP, montrent l'évolution de l'utilisation problématique d'Internet en Suisse. Le prochain rapport de synthèse paraîtra en 2020. Ces rapports traitent et documentent les changements dans le domaine des dommages causés, des personnes concernées, des avancées technologiques, de la prévention, de l'intervention précoce, de la réduction des risques ainsi que du traitement et du conseil. Le rapport de synthèse 2020 se concentrera notamment sur l'évolution de l'utilisation problématique d'Internet chez les enfants et les jeunes.

Concept pour le conseil aux parents et aux proches

S'agissant de l'utilisation problématique d'Internet et de cyberdépendance, les mineurs et les jeunes adultes constituent la majorité des personnes directement concernées. Les proches constituent toutefois le premier groupe s'adressant aux services spécialisés dans les addictions pour ces questions. L'OFSP a ainsi chargé la Fachverband Sucht (FS) et le Groupement Romand d'Études des Addictions (GREAA) d'élaborer un concept pour le conseil des parents et des proches. L'objectif de l'OFSP est de renforcer et d'élargir les connaissances sur l'utilisation problématique d'Internet et la cyberdépendance au sein des services spécialisés. Il vise également à offrir un soutien aux services spécialisés dans leur travail avec les proches.

Collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

La prévention se concentre principalement sur la promotion des compétences médiatiques, un domaine qui relève de la compétence de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). La prévention de la cyberdépendance est traitée par la plateforme www.jeunesetmedias.ch et fait l'objet de brochures et mesures destinées aux parents et aux spécialistes. L'OFSP collabore étroitement avec l'OFAS à cet égard.

Défis

La nouvelle loi sur les jeux d'argent est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les jeux d'argent en ligne ont ainsi été légalisés, et de nouvelles offres et formes de jeux d'argent ont vu le jour : il est désormais légal de jouer à des jeux d'argent sur un smartphone. Cela signifie ainsi que ces jeux sont accessibles en tout temps et en tout lieu et qu'ils peuvent être utilisés comme passe-temps dépourvu de réflexion. Avec ces nouvelles formes de jeux, les jeux dits « Free2Play », la frontière entre les jeux impliquant ou non de l'argent devient de plus en plus floue. D'autres formes d'offres se développent elles aussi rapidement. Il convient ainsi d'observer les conséquences de ces nouvelles formes de jeux sur la santé des jeunes.

Si des services de tailles et de types divers spécialisés dans les addictions ont développé des offres visant à lutter contre la cyberdépendance, ils ne traitent généralement que peu de clients présentant une utilisation problématique d'Internet. Les services spécialisés constituent à cet égard une exception, car ils sont souvent très fréquentés. Par ailleurs, l'offre de soins dans les régions de campagne est encore sujette à développement. De même, dans les services spécialisés dans les addictions – à l'exception des centres spécialisés –, les connaissances techniques en matière de cyberdépendance sont limitées. En d'autres termes, le besoin en formation continue est important. En mai 2019, l'OMS a reconnu le trouble du jeu vidéo comme une maladie à l'occasion de la 11^e révision de la Classification internationale des maladies (CIM-11). Il reste encore à voir dans quelle mesure les offres de traitements changeront avec ce nouveau paradigme.

D'après les études épidémiologiques, les femmes et les hommes sont touchés dans les mêmes proportions par la cyberdépendance. Toutefois, les hommes sont plus nombreux à consulter des services spécialisés dans les addictions. Cela signifie que les jeunes femmes accèdent plus rarement aux offres de conseil et de traitement que les jeunes hommes, alors qu'elles sont tout aussi concernées. Les filles sont en outre plus touchées par le phénomène des réseaux sociaux, tandis que les garçons sont davantage concernés par le problème des jeux vidéo. Il est ainsi essentiel d'approfondir les recherches sur ce phénomène et, le cas échéant, de mieux orienter les offres aux besoins des filles.

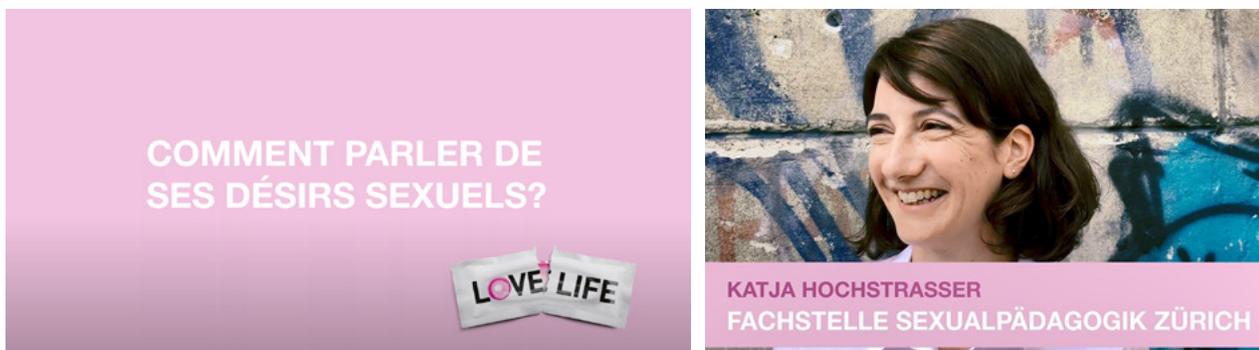
2.7 Infections sexuellement transmissibles

Activités

- Qu'est-ce que le safer sex ?
- Qu'est-ce que le safer sex check ?
- Le préservatif protège-t-il de toutes les infections sexuellement transmissibles ?
- Quelle est la différence entre VIH et SIDA ?
- Quel est le préservatif le mieux adapté ?
- Comment parler de ses désirs sexuels ?
- Ai-je le droit d'essayer ce que j'ai vu dans un film pornographique ?
- Dois-je toujours emporter un préservatif quand je sors ?

Ces questions sont tirées de vidéos d'information de la campagne de prévention LOVE LIFE. Dans ces vidéos, réalisées dans le cadre la nouvelle campagne de prévention LOVE LIFE 2019–2022 et disponibles sur [YouTube](#), des professionnels répondent à toute une série de questions portant sur la sexualité et le safer sex de façon simple, compréhensible et concrète. Ces vidéos s'adressent à la population sexuellement active, et donc aussi aux jeunes.

En 2019, comme les années précédentes, l'OFSP a apporté un soutien financier aux travaux menés par l'organisation faitière suisse des centres en santé sexuelle, SANTÉ SEXUELLE SUISSE. Ce soutien a notamment permis à l'organisation de publier du matériel de prévention destiné aux jeunes et de développer son réseau des jeunes.



2.8 Produits chimiques

Nous ignorons souvent que les produits chimiques sont omniprésents dans notre quotidien. Que ce soit à la maison, au jardin, au travail ou dans notre atelier de bricolage : les produits chimiques facilitent notre vie. Également contenus dans nombreux objets et produits de construction, ils ne sont toutefois pas sans risque. Chaque année, plus de 50'000 accidents ménagers impliquant des produits chimiques sont recensés en Suisse. Près de deux tiers d'entre eux concernent des enfants, pour la plupart âgés de moins de cinq ans. Les répercussions à long terme de notre utilisation quotidienne des produits chimiques sont peu claires. Ils pourraient toutefois favoriser l'apparition de certains troubles cliniques ou maladies chroniques, tels que les allergies, le diabète ou l'infertilité, ou jouer un rôle dans le développement de certains types de cancer comme le cancer du sein ou des testicules. La division Produits chimiques de l'OFSP a pour mandat légal d'évaluer les effets des produits chimiques sur la santé et de réduire les risques au moyen de réglementations telles que des restrictions, des interdictions ou des exigences d'autorisation, ainsi que grâce à une surveillance du marché et à des activités d'information.

Le chapitre 2.8 présente les activités de l'OFSP en matière de protection des enfants et des jeunes contre les accidents ou l'exposition à des produits chimiques dangereux pour la santé. Elles vont, par exemple, de la publication d'un livre illustré à la réalisation d'examens de routine et de contrôles du marché en passant par le financement de rapports de recherche. Le dernier paragraphe du chapitre expose les principaux défis qui se posent dans ce domaine.



Activités

Enfants, enfants en bas âge

Les enfants sont les premières victimes des accidents ménagers liés aux produits chimiques. Pour en diminuer les cas, la section Contrôle du commerce et conseils a entrepris plusieurs projets ayant pour objectifs la sensibilisation et la prévention des accidents et des empoisonnements avec des produits chimiques chez les enfants.

- La thématique des intoxications avec les produits chimiques doit être abordée avec les enfants pour réduire les risques d'accident. [« Bas les pattes, danger »](#) est un livre illustré destiné aux 4 à 8 ans, qui a été réalisé en collaboration avec la maison d'édition Atlantis (2018). En 2018, grâce à la collaboration de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ce livre a pu être commandé par les enseignants du cycle élémentaire. En 2019, l'action a été répétée pour les crèches.
- Les conséquences des accidents avec les produits chimiques sur la santé des enfants ne font pas l'objet d'un relevé systématique. La première « Étude des empoisonnements par des produits chimiques chez les enfants » en Suisse a été conduite au Tessin par le Dr Ceschi et le Pr Simonetti. Elle visait à chiffrer et à définir l'historique clinique des cas d'accidents et d'empoisonnements. Les résultats ont été publiés dans le Bulletin des médecins suisses ([2019;100\(15\):555–557](#)). L'OFSP a soutenu financièrement cette étude.
- À partir d'un certain degré de dangerosité, l'ordonnance sur les produits chimiques impose une fermeture de sécurité pour enfants sur les produits destinés au grand public. La présence d'une fermeture de sécurité ralentit l'ouverture d'un produit par un enfant et permet ainsi d'éviter un grand nombre d'accidents. Le respect de l'application de cette exigence est vérifié lors des *contrôles de routine* effectués par les inspecteurs des produits chimiques et par la Confédération.

Jeunes

Les jeunes sont également concernés par l'utilisation des produits chimiques. Que ce soit à la maison ou à l'école, lors de travaux en sciences ou d'activités créatrices, les produits chimiques sont utilisés plus souvent que nous l'imaginons. Il est important que les jeunes en aient conscience et qu'ils apprennent à les utiliser de manière responsable.

- Depuis 2017, des reportages ayant pour thème les dangers et l'utilisation des produits chimiques sont publiés dans le magazine pour enfants « Rataplan » (édition HUG). Son tirage élevé (249'000 exemplaires) et sa distribution dans toute la Suisse permettent d'*informer un grand nombre d'enfants* de manière amusante.

- Les produits chimiques, microorganismes et sources de rayonnement sont des outils pédagogiques indispensables à l'enseignement des disciplines scientifiques. Cependant, leur utilisation n'est pas sans danger. Un [guide national pour les écoles](#), destiné au personnel enseignant du secondaire I et II, a été réalisé à l'initiative de la Chemsuisse par un groupe de travail formé de représentants des cantons et de la Confédération. Ce guide vise à augmenter la sécurité dans les écoles pour le personnel enseignant et les élèves. Il sera distribué dans les écoles (secondaire I) par les services cantonaux des produits chimiques en 2020. À l'origine de cette initiative, la Chemsuisse est une organisation qui regroupe les représentants des services cantonaux spécialisés dans les produits chimiques.
- Tout comme le tabac ou l'alcool fort, les produits chimiques qui dépassent un certain niveau de dangerosité ne peuvent être vendus qu'aux personnes de plus de 18 ans. À l'occasion d'une table ronde réunissant les acteurs concernés, l'OFSP a élaboré des solutions visant à garantir la *protection des enfants et des jeunes* dans le contexte de la vente par correspondance également.

Défis

Deux tiers des incidents impliquant des produits chimiques ménagers touchent les enfants, pour la plupart âgés d'un à quatre ans (selon Tox Info Suisse). La cause est relativement simple à identifier : à cette période du développement, les enfants sont curieux de découvrir leur environnement et aiment imiter leurs parents, même pour les tâches ménagères. Afin de réduire les cas d'empoisonnement chez les enfants et d'éviter ainsi des conséquences graves, un défi permanent consiste à veiller à la *disponibilité et à la diffusion de matériel d'information approprié* pour toutes les classes d'âge.

Afin de maintenir un *niveau de sécurité élevé des produits chimiques*, le *contrôle du marché et le suivi des intoxications* sont *primordiaux*. Ils permettent de déceler les nouvelles problématiques et leur importance. Un exemple de ces dernières années sont les capsules de lessives liquides, qui sont hautement concentrées et peuvent conduire à des blessures graves, voire mortelles chez les enfants. Dans certains cas, comme pour ces capsules, des dispositions doivent être adaptées au niveau législatif pour la protection des consommateurs, et plus particulièrement celle des enfants.

Les recherches sur l'exposition aux produits chimiques à long terme ([projets de biosurveillance humaine](#), [projets sur la sensibilisation](#)), sur les intoxications, mais aussi sur la manière dont les enfants et leur entourage perçoivent les produits chimiques, doivent être approfondies. Les résultats de ces projets permettront de vérifier si les dispositions au niveau de la législation sur les produits chimiques sont actuelles, ou si des adaptations sont nécessaires. Ceci toujours dans le but de diminuer les accidents impliquant des produits chimiques chez les enfants et de protéger ces derniers des effets d'une exposition à un produit chimique, qui peuvent apparaître seulement après plusieurs expositions ou après plusieurs années.

2.9 Radioprotection

Le rayonnement est omniprésent dans notre quotidien. S'il peut s'avérer utile, en médecine par exemple, il présente aussi certains risques pour l'être humain et l'environnement. Une forte exposition au rayonnement, à la radioactivité ou au radon n'est pas sans danger, tant pour la population dans un contexte professionnel ou privé que pour l'environnement. Le risque potentiel de cancer lié à l'exposition au rayonnement ionisant et ultraviolet (UV) est plus élevé chez les enfants que chez les adultes. Leurs organes étant encore en développement, les enfants sont beaucoup plus sensibles aux rayons que les adultes et requièrent une attention particulière en matière de radioprotection – notamment car leur espérance de vie est plus élevée que celle des adultes.

Rayonnement ionisant

La radioprotection pendant l'enfance et la jeunesse constitue un thème central de la sécurité des patients. Dans la mesure du possible, il convient d'éviter l'utilisation du rayonnement ionisant (p. ex. rayons X) chez ces personnes, notamment si un examen ou une évaluation clinique, ou encore un examen d'imagerie, permettent de fournir un diagnostic précis sans recours au rayonnement ionisant. L'ordonnance sur la radioprotection exige des audits cliniques visant à évaluer la pertinence de l'utilisation médicale du rayonnement ionisant. Si des examens impliquant un rayonnement ionisant chez les enfants sont justifiés, il convient alors d'appliquer des protocoles optimisés, adaptés à l'âge et au poids du patient. La division Radioprotection de l'OFSP examine ces différents éléments dans le cadre de son activité de surveillance – notamment lors d'audits cliniques en radioprotection effectués auprès des instituts appliquant la tomодensitométrie.

Le radon est un gaz radioactif présent dans le sol, qui peut s'accumuler dans l'air ambiant des bâtiments et provoquer le cancer du poumon. En raison de ses conditions géologiques et climatiques, la Suisse est particulièrement touchée par le problème du radon : en effet, il est la deuxième cause la plus fréquente de cancer du poumon après le tabagisme et fait chaque année entre 200 et 300 victimes dans notre pays. La stratégie nationale de protection contre le radon prévoit à cet égard des mesures spécifiques de protection des enfants (voir à ce sujet le chapitre 2.2, École).

Rayonnement non ionisant

La Suisse a l'un des taux de cancer de la peau les plus élevés au monde. L'exposition trop élevée aux rayons UV cause chaque année près de 2700 nouveaux cas de cancer malin de la peau. Et c'est principalement l'exposition à un jeune âge qui est mise en cause dans ce contexte. Grâce à la nouvelle loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS), l'OFSP a désormais la possibilité de mieux informer la population sur les risques du rayonnement non ionisant, dont le rayonnement UV. La LRNIS et l'ordonnance qui s'y rapporte (O-LRNIS) contiennent des dispositions concernant l'utilisation des solariums et des produits cosmétiques, une interdiction des pointeurs laser ainsi que des réglementations relatives aux manifestations qui recourent aux sons et lasers. Elles prévoient en outre une obligation d'informer, qui sert de base pour le développement de stratégies d'information adaptées, en particulier en matière de protection des enfants. Cela concerne par exemple la protection solaire optimale ou l'utilisation réduite de produits émettant du rayonnement non ionisant.

Le chapitre 2.9 résume les activités de l'OFSP en matière de radioprotection, en particulier chez les enfants et les jeunes. Principalement liées à la mise en œuvre de la LRNIS, elles vont des mesures d'information ciblées aux tâches d'exécution concrètes.

Activités

La nouvelle O-LRNIS oblige les exploitants de solarium à aménager leur structure de façon à ce que les personnes de moins de 18 ans ne puissent pas l'utiliser. Cette interdiction, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, vise à réduire l'exposition inutile de la population au rayonnement UV dès le plus jeune âge.

Sur son site Internet, l'OFSP a publié des fiches d'information relatives à différents produits émettant un rayonnement électromagnétique. Ces fiches fournissent les principales informations techniques sur les appareils concernés, informent des possibles répercussions sur la santé et donnent des conseils et des recommandations sur la manière de limiter notre exposition lors de l'utilisation de ces appareils. Elles contiennent, le cas échéant, des recommandations spécifiques à la protection des enfants.

La nouvelle interdiction des pointeurs laser, qui autorise uniquement les pointeurs faibles ne provoquant aucun dégât sur les yeux, contribue à mieux protéger les enfants contre les lésions oculaires causées par les pointeurs laser puissants. L'OFSP soutient les cantons et l'Administration fédérale des douanes dans la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Par ailleurs, les manifestations pour les enfants et les jeunes sont dorénavant soumises à des valeurs limites du niveau sonore inférieures à celles des autres manifestations. Ces dispositions permettent ainsi de mieux tenir compte de la sensibilité plus élevée de ces groupes.

Défis

Si le rayonnement UV devient néfaste pour notre peau et nos yeux à partir d'une certaine intensité, il est essentiel à la formation de vitamine D dans notre corps. Il convient donc de trouver le juste équilibre. Dans ce contexte, les messages encourageant la population à se protéger du soleil revêtent une importance particulière : ils aident la population à tirer profit des propriétés positives du soleil, tout en minimisant autant que possible ses propriétés négatives.

2.10. Produits thérapeutiques pour les enfants

À l'heure actuelle, il existe trop peu de médicaments développés ou conçus spécifiquement pour les enfants. Dans le domaine de la pédiatrie, il y a donc un besoin urgent en médicaments adaptés à leurs besoins. Les essais cliniques chez les enfants sont cependant complexes et délicats d'un point de vue éthique, raison pour laquelle les examens cliniques

systematiques de médicaments à usage pédiatrique sont plutôt rares – voire inexistantes. En conséquence, les enfants sont souvent traités avec des médicaments destinés uniquement aux adultes (*off-label use*) ou n'ayant pas (*encore*) été homologués (*unlicensed use*). Dans ce contexte, la Confédération a reconnu la nécessité d'améliorer la sécurité et l'utilisation des médicaments chez les enfants et les nouveau-nés.

Le chapitre 2.10 présente les activités de l'OFSP visant à sécuriser davantage l'utilisation des médicaments en pédiatrie.

Activités

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_h) révisée oblige les entreprises pharmaceutiques pratiquant la recherche à soumettre un plan d'investigation pédiatrique et à réaliser des études pédiatriques. En vue de promouvoir le développement de médicaments spécialement conçus pour cette tranche d'âge, la loi sur les brevets prévoit elle aussi de nouvelles incitations : ainsi, les fabricants de médicaments qui réalisent des études pédiatriques sur des médicaments obtiennent une prolongation de six mois de la protection de leurs brevets pour des innovations dans ce domaine.

Pour *améliorer la sécurité quant à l'usage des médicaments* en pédiatrie, la LPT_h révisée prévoit en outre la collecte, l'harmonisation, l'évaluation et la publication de données relatives au dosage des médicaments (art. 67a LPT_h). Depuis avril 2018, les recommandations de dosage, avec les indications et les modes d'administration pour les substances actives les plus utilisées en pédiatrie, sont publiées sur le site Internet [Swisspeddose](http://www.swisspeddose.ch) (www.swisspeddose.ch). Ces recommandations sont formulées par des experts des huit cliniques pédiatriques de Suisse. De plus, les dosages utilisés dans les différentes cliniques pédiatriques sont comparés aux dernières découvertes de la recherche pharmacologique et médicale, puis harmonisés sur la base d'une procédure standardisée. Les recommandations sur le dosage des médicaments à usage pédiatrique sont mises gratuitement à la disposition des professionnels de la santé. En avril 2019, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre sa participation au financement de ce registre.

En novembre 2019, le registre comptait quelque 300 recommandations de dosage pour plus de 90 substances utilisées en infectiologie, en néonatalogie et en pédiatrie générale. En 2020, le registre commencera à intégrer des recommandations pour l'anesthésie et la médecine intensive ; d'ici 2022, il devrait compter plus de 130 substances utilisées en pédiatrie.

2.11 Vaccinations

À la naissance, notre système immunitaire n'est pas encore entièrement développé. Il se construit au fil des ans, grâce au contact avec différents agents pathogènes. Les vaccinations offrent une protection efficace complémentaire contre les maladies infectieuses

et les complications qui en découlent. L'immunisation de base des bébés et des enfants leur permet de se protéger le plus tôt possible contre différentes maladies. Dans son plan de vaccination suisse, l'OFSP recommande ainsi plusieurs vaccins pour les nourrissons et les enfants, lesquels doivent être complétés par de nouveaux vaccins à l'adolescence. La protection assurée par cette immunisation de base est maintenue par des vaccinations de rappel régulières. Plus le nombre de personnes vaccinées est important, plus les maladies problématiques sont rares : elles peuvent être évincées, voire disparaître complètement.

Le chapitre 2.11 donne un aperçu des activités menées par l'OFSP en vue d'améliorer le taux de couverture vaccinale chez les enfants et les jeunes en Suisse. Basées sur la stratégie nationale de vaccination (SNV), elles vont de l'information ciblée à l'application de mesures visant à optimiser le contrôle du statut vaccinal des enfants et des jeunes, en passant par l'analyse des recommandations en la matière.

Activités

« Garantir une protection suffisante de la population contre les maladies évitables par la vaccination ». Dans cette optique, la Confédération, les cantons et d'autres acteurs ont élaboré la stratégie nationale de vaccination et le plan d'action correspondant, qu'ils mettent aujourd'hui en œuvre conjointement.

Le plan d'action décrit les rôles et les responsabilités de chaque groupe d'acteurs, donne une vue d'ensemble du calendrier de la concrétisation des mesures, qui s'articulent autour de plusieurs thèmes, et les présente succinctement. Les mesures et les thèmes particulièrement pertinents en matière de santé des enfants et des jeunes sont présentés ci-après.

Communication

En Suisse, la vaccination est facultative et relève du libre choix de chacun. De ce fait, la mise à disposition d'informations compréhensibles, transparentes et fiables sur le thème de la vaccination est essentielle. D'une part, elles favorisent l'acceptation des recommandations de vaccination par la population. D'autre part, elles permettent à celle-ci de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Le plan d'action prévoit à cet effet la mesure suivante :

- Mettre du matériel d'information spécifique aux groupes cibles à la disposition de la population via des canaux de communication appropriés

L'OFSP souhaite restructurer la communication sur le thème de la vaccination. L'optimisation des activités d'information est donc essentielle pour coordonner l'utilisation des vaccins et atteindre une protection efficace et efficiente de la population et de la santé publique en Suisse.

Offres orientées vers les différents settings

La SNV vise à rendre le conseil en vaccination et les vaccinations aussi accessibles que possible à toutes les personnes domiciliées en Suisse. À cet effet, le plan d'action a défini les mesures suivantes pour les enfants et les jeunes ainsi que pour leurs parents ou représentants légaux :

- Systématiser la remise d'informations sur la vaccination et la documentation du statut vaccinal dans les structures d'accueil pour enfants
- Mettre en œuvre des contrôles du statut vaccinal et des vaccinations coordonnés des enfants pendant la scolarité obligatoire
- Créer un accès au contrôle du statut vaccinal, aux conseils en matière de vaccination et à la vaccination dans les établissements de formation des degrés secondaire II et tertiaire

Il est facile d'oublier les vaccinations. Ces mesures contribuent donc à informer les parents ou les représentants légaux sur les vaccinations, les recommandations en la matière et les éventuelles lacunes, et à les inciter à combler ces dernières. Les enfants et les jeunes reçoivent eux aussi des informations adaptées à leur âge sur ces sujets. Il est ainsi possible d'augmenter le taux de couverture vaccinale dans cette tranche d'âge et de prévenir les épidémies de maladies évitables par la vaccination.

Évaluation

Des données représentatives devront permettre d'évaluer dans quelle mesure les objectifs nationaux fixés en matière de vaccination ont été atteints. Dans ce contexte, le plan d'action a établi les mesures suivantes :

- Poursuivre, compléter et optimiser le relevé de données relatives à la couverture vaccinale
- Surveiller, analyser et communiquer les effets des recommandations de vaccination

Dans le cadre du suivi cantonal de la couverture vaccinale, les données sur la vaccination des enfants âgés de deux, de huit et de seize ans sont collectées à intervalles réguliers. Des études complémentaires peuvent en outre permettre de recueillir des données sur la vaccination de manière ponctuelle. Sur cette base, il est ainsi possible de détecter les lacunes en la matière et d'élaborer des mesures visant à les pallier.

En collaboration avec ses partenaires, l'OFSP travaillera au cours des prochaines années à la mise en œuvre échelonnée de ces mesures et de toutes les autres définies dans le plan d'action

Exemples d'application dans le domaine de la communication

En 2019, le plan suisse de vaccination a subi des modifications importantes, à la suite desquelles divers matériels d'information sur le thème prioritaire « Enfants et jeunes » ont été adaptés. À l'occasion de la Semaine européenne de la vacci-

nation (du 24 au 30 avril 2019) l'OFSP a lancé, conjointement avec la fondation mesvaccins, la campagne « Bien vacciné(e)? », dont l'objectif était de promouvoir le carnet de vaccination électronique. Avec humour, elle a rappelé au public cible l'importance de se procurer des informations sur les vaccins reçus. Elle a par ailleurs incité la population à créer un carnet de vaccination électronique sur le site Internet mesvaccins.ch, puis à le faire valider. Grâce à ce carnet, les utilisateurs peuvent enregistrer les vaccins reçus, faire vérifier leur statut vaccinal et le tenir à jour. Dans ce cadre, l'OFSP a offert la validation des 5000 premiers carnets. Destinée notamment aux parents et aux jeunes, la campagne s'est principalement concentrée sur les canaux en ligne et les réseaux sociaux. Elle a connu un grand succès et devrait être poursuivie en 2020.



Défis

La population suisse se montre majoritairement favorable aux vaccins, notre pays dispose d'un système de santé très performant, et des vaccins sûrs et efficaces sont disponibles en suffisance. Le système de vaccination suisse présente toutefois certaines faiblesses: à l'heure actuelle, les rôles et responsabilités des différents acteurs ne sont par exemple pas clairement définis, l'approvisionnement en vaccins n'est pas toujours garanti en suffisance, et l'accès aux vaccins n'est pas toujours facile. Certains groupes de population restent sceptiques quant aux avantages et à l'efficacité de certains vaccins, et les représentants légaux ne connaissent souvent pas les prochaines dates de vaccination de leur enfant ou les oublient.

Dans le cadre de la SNV, l'OFSP et ses partenaires de mise en œuvre doivent chercher à maintenir le taux de couverture vaccinale globalement réjouissant et à l'augmenter pour certains vaccins. Il convient en outre d'améliorer de manière ciblée les faiblesses mentionnées, par exemple en apportant à la communication sur le thème de la vaccination une dimension stratégique et axée sur le long terme. L'objectif est ainsi de soutenir l'utilisation coordonnée et efficace des vaccins dans l'optique de protéger la population et la santé publique.

2.12 Données sur la santé des enfants et des jeunes en matière de prévention des maladies non transmissibles et des addictions

Les bases d'un développement et d'un mode de vie sains sont posées pendant l'enfance déjà. La planification, le lancement et le pilotage efficaces de mesures de promotion de la santé qui soutiennent les enfants, les jeunes et leur entourage tout au long de leur parcours nécessitent des données et des bases de connaissances solides. Il s'agit d'une condition indispensable à une approche fondée sur les faits. Le chapitre 2.12 présente les activités que mène l'OFSP pour collecter et communiquer ces données.



Activités

L'une des tâches de l'OFSP consiste à collecter des données sur la santé des enfants et des jeunes dans le cadre de la prévention des maladies non transmissibles (MNT) et des addictions. L'étude *Health Behaviour in School-Aged Children* [HBSC](#) ainsi que plusieurs projets de recherches spécifiques sur les thèmes des stratégies MNT et Addictions en sont des exemples. L'office prépare également des données et les met à disposition en interne, par exemple dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies MNT et Addictions, et en externe, sous la forme du système de monitoring des addictions et des maladies non transmissibles ([MonAM](#)) ainsi que de rapports de recherche et de fiches d'information. Il communique ensuite ces connaissances de manière proactive: au moyen des newsletters MNT et Addictions et d'une newsletter adressée aux cantons, dans le magazine «spectra» et à travers d'autres canaux également.

Projets de recherche (collecte de données)

- **Health Behaviour in School-Aged Children ([HBSC](#)) 2018:** Enquête sur la santé des élèves en Suisse. Dans le cadre de l'étude HBSC, à laquelle participent principalement des pays européens, des élèves de 11 à 15 ans sont interrogés sur leur santé et leur comportement de santé. L'étude est réalisée sous l'égide de l'OMS (bureau régional de l'Europe) tous les quatre ans. Représentée par la fondation Addiction Suisse, la Suisse y participe depuis 1986. La dernière enquête a eu lieu en 2018, et les premiers résultats sont disponibles depuis mars 2019: [publications de la HBSC](#).
- **SOPHYA II (Swiss children's Objectively measured PHYSical Activity):** l'étude est réalisée en collaboration avec l'Office fédéral du sport (OFSP) et l'OFSP (sous la responsabilité de l'OFSP). Elle comporte des questionnaires et des mesures d'activité (activité physique) auprès des enfants et des jeunes (de 6 à 25 ans). Les résultats seront publiés en 2021.
- **IMC, tour de taille et mesure de la graisse corporelle ainsi que facteurs de risque de MNT chez les enfants âgés de 6 à 12 ans en Suisse:** [publication](#), [fiche d'information](#).
- **Mobilité des enfants et des adolescents 1994 – 2015:** analyse du microrecensement « Mobilité et transports ». L'analyse des résultats est effectuée en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFSP (sous la responsabilité de l'OFROU): [publication](#), [Communiqué de presse](#).

- **Santé et prévention: vue d'ensemble de la petite enfance (0-4 ans) en Suisse:** [publication](#) (en allemand uniquement, avec résumé en français), [fiche d'information](#).

Système de monitoring (image des données [indicateurs])

- **Système de monitoring des MNT et des addictions ([MonAM](#)):** des indicateurs spécifiques aux enfants et aux jeunes ont été publiés ou le seront prochainement.

Défis

L'OFSP a lancé ou collaboré, à l'échelle nationale, à des projets de recherche spécifiques sur le thème des stratégies MNT et Addictions. Dans ce contexte, il s'est intéressé – dans la mesure du possible – à la tranche d'âge des moins de 11 ans. L'étude HBSC fournit tous les quatre ans des données sur la santé des jeunes de 11 à 15 ans en comparaison internationale. Depuis 2018, elle inclut également des questions sur les maladies chroniques. L'enquête suisse sur la santé (ESS) livre quant à elle tous les cinq ans des données sur la santé de la population âgée de 15 ans et plus. La santé des enfants et des jeunes en Suisse est ainsi plutôt bien documentée.

Toutefois, une analyse globale montre qu'il existe encore des lacunes. Celles-ci font l'objet d'une [étude](#) de l'OFSP publiée en 2017 : « Erarbeitung Erhebungsmethoden für Datenlücken der Kinder- und Jugendgesundheit in der Schweiz » (en allemand uniquement). Des données font ainsi principalement défaut dans les domaines suivants : « déterminants sanitaires, sociaux, familiaux et environnementaux de la santé », « morbidité », « santé psychique », « recours à des prestations médicales et de prévention » et « développement de l'enfant ». En outre, les données suisses sur la santé des enfants et des jeunes sont en partie hétérogènes et rarement collectées à l'échelle nationale ; seule une partie d'entre elles sont collectées à intervalles réguliers. Les lacunes en matière de données concernent les enfants de moins de 11 ans, en particulier ceux de moins de 6 ans. Des enquêtes actuelles ont le potentiel d'améliorer cette situation : il serait par exemple possible de les compléter avec des questions relatives à la parentalité, comme le recommandent les auteurs du rapport « Santé et prévention : vue d'ensemble de la petite enfance (0-4 ans) en Suisse » : [publication](#) (en allemand uniquement, avec résumé en français).

L'OFSP attend avec impatience le Rapport national 2020 sur la santé, qui offrira une vue d'ensemble de la situation en matière de données.

2.13. Promotion de projets

L'OFSP soutient des projets de prévention dans le domaine des soins (PDS – avec la fondation Promotion Santé Suisse) et de prévention de l'alcoolisme conduits par des tiers. Ce soutien prend la forme de subventions de projets et, si nécessaire, d'accompagnement et de soutien technique aux organisations qui les mettent en œuvre. Les enfants et les jeunes sont au cœur de ces projets, tant en matière de

prévention dans le domaine des soins que dans la prévention contre l'alcoolisme. En 2021, le Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool fera des projets visant les enfants et les jeunes l'un de ses thèmes prioritaires.

Le chapitre 2.13 offre une vue d'ensemble des projets spécifiques aux enfants et aux jeunes que l'OFSP soutient et accompagne, en partie en collaboration avec Promotion Santé Suisse.

Activités

Projets de promotion «Prévention dans le domaine des soins»

En vertu de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), une partie des contributions aux primes d'assurance doit servir à la promotion de projets sur les thèmes des « maladies non transmissibles », « addictions » ou de la « santé psychique ». Il s'agit d'un montant annuel de 5 à 6 millions de francs pour la période 2018 – 2024. Ce montant comprend également les ressources nécessaires à l'évaluation des projets.

Ces derniers doivent être en accord avec l'objectif principal de la PDS et permettre des progrès dans les domaines d'intervention qui ont été définis comme étant prioritaires par l'OFSP et Promotion Santé Suisse. Afin d'assurer la meilleure qualité possible lors de l'octroi des subventions, l'OFSP et Promotion Santé Suisse ont élaboré un document de référence commun («Prévention dans le domaine des soins») ainsi qu'un concept pour la promotion de projets. Ce concept, ainsi que la stratégie MNT, constituent la base sur laquelle repose l'engagement de l'OFSP en matière de promotion de projets sur le thème de la « Santé des enfants et des jeunes ».

Un total de 89 esquisses de projets ont été soumis en 2019 à l'OFSP et à Promotion Santé Suisse. Trois projets qui avaient pour but d'améliorer la santé des enfants et des jeunes ont été approuvés et seront mis en œuvre dès 2020. Il s'agit de :

- PsyYoung : détection et intervention transcantonales précoces chez les adolescent-e-s et les jeunes adultes avec statut de risque
- Zigzag Plus – visibilité et soutien pour les enfants de parents en souffrance psychique
- Mamamundo : cours de préparation à la naissance destinés aux migrantes de langue étrangère, avec une attention particulière aux membres socialement défavorisés du groupe cible

Deux projets ayant pour groupe cible les enfants et les jeunes ont pu être initiés en 2019 déjà :

- « starke Familie » : L'union fait la force – Famille forte – Modèle de soins interprofessionnels
- Sans peur chez toi ! : Diffusion du projet « Sans peur chez toi ! Élevons notre voix pour une éducation non violente »

Ces deux projets sont eux aussi soutenus grâce à des ressources provenant du fonds de promotion de projets PDS. La procédure correspondante d'évaluation et de sélection des projets a eu lieu en 2018. Cette année-là, 14 projets ont été approuvés.

Une liste ainsi qu'une description des projets soutenus sont disponibles sur le site Internet de Promotion Santé Suisse: promotionsante.ch. Y figurent également davantage d'informations sur le fonds de promotion.

Projets de promotion «Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool»

Conformément à l'art. 43a de la loi fédérale sur l'alcool, la Confédération peut soutenir des projets visant à prévenir la consommation problématique d'alcool. L'OFSP agit en tant que service central dans la procédure de sélection des projets: il réceptionne les projets soumis et examine leur pertinence ainsi que les effets attendus en matière de prévention. L'office accompagne les projets sélectionnés et les soutient si nécessaire, ce qui permet d'assurer la qualité des résultats.

En 2019, 24 projets au total ont été soumis au Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool. Six projets qui ciblaient l'amélioration de la santé des enfants et des jeunes ont été approuvés. Il s'agit des projets suivants:

- Enfants de parents dépendants: soutien aux enfants placés en famille d'accueil ou en foyer (Addiction Suisse)
- Vidéos explicatives et campagne destinées aux proches de personnes souffrant de dépendances (Addiction Suisse)
- Développement et réalisation du projet MobileCoach Alcool visant à réduire la consommation à risque d'alcool chez les jeunes (Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions, ISGF)
- Traduction de «Elena mischt sich ein» (Croix-Bleue Suisse)
- Abenteuerinsel | Méthode multithématique visant à promouvoir les compétences de vie | Focus: prévention des problèmes liés à l'alcool et compétences de vie (Radix)
- Semaine d'action «Enfants de parents dépendants» 2020 (Addiction Suisse)

Ces projets démarreront en 2020.

Cinq projets qui concernaient les enfants et les jeunes ont été soutenus au moyen de subventions du Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool en 2018 déjà:

- EverFresh Alkohol (Fondation IdéeSport)
- Prévention contre les addictions basées sur le genre pour les jeunes du degré secondaire dans le cadre de l'école et de l'animation jeunesse (Addiction Suisse)
- Soutien aux frères et sœurs de personnes dépendantes (Addiction Suisse)

- Analyse et sensibilisation à la protection de la jeunesse (Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg)
- Exposition « Sicht auf Sucht » sur le thème des enfants de parents dépendants (Aebi-hus)

En 2018, ce sont au total 15 projets qui ont été soumis au Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool. La liste, ainsi qu'une description des projets soutenus, sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP.

Thème prioritaire « Enfants et jeunes »

Pour l'octroi de subventions issues du Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool, il est prévu de soutenir les domaines et les projets qui, d'une part, complètent judicieusement les activités existantes et comblent les lacunes, et, d'autre part, répondent aux concepts et aux thèmes prioritaires inscrits dans les stratégies MNT et Addictions. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Confédération fixe chaque année des thèmes prioritaires pour le financement de projets. Elle peut ainsi encourager ses partenaires à se concentrer sur certains thèmes et à combler les lacunes existantes. Les projets qui s'intéressent au groupe cible des enfants et des jeunes ainsi que les projets visant à renforcer la prévention et la promotion de la santé lors de phases transitoires critiques (soit le passage de l'école à la vie professionnelle chez les jeunes) figurent parmi les thèmes prioritaires pour 2021.

Défis

En 2020, dans l'optique de clarifier le concept de « Prévention dans le domaine des soins », l'OFSP remaniera le document de référence. L'objectif principal de cette refonte, menée en étroite collaboration avec Promotion Santé Suisse, est d'obtenir une définition claire et compréhensible de la PDS. Des outils de communication devraient être élaborés à l'intention des partenaires qui travaillent activement sur ce thème. Il s'agit par exemple des cantons, de divers prestataires de services ou des chefs de projet. L'OFSP et Promotion Santé Suisse adaptent en parallèle la procédure de sélection des projets qui seront soutenus par le fonds de promotion. En raison de ces travaux, aucun appel à projets ne sera émis en 2020. Le prochain appel aura lieu en septembre 2021.

Impressum

Éditeur

Office fédéral de la santé publique OFSP

Contact

Plate-forme d'échange Santé des enfants et des jeunes, division Prévention
Maladies non transmissibles, OFSP. ncd@bag.admin.ch

Date de publication

Septembre 2020

Versions linguistiques

Cette publication est également disponible en allemand.

Renseignements:

www.bag.admin.ch/kinder-jugendliche